



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Financement de l'association Asalée

Question écrite n° 16590

Texte de la question

Mme Sylvie Bonnet appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur la fin du financement de l'hébergement des professionnels de santé de l'association Asalée (Action de santé libérale en équipe) par la caisse primaire d'assurance maladie. Cette association, créée en 2004, est présente dans tous les départements français depuis 2022. Elle joue un rôle important dans la lutte contre l'engorgement médical et pour l'amélioration du suivi des patients en mettant en étroite coopération les médecins généralistes et les infirmiers, en particulier dans le département de la Loire. L'expansion de ce dispositif de coopération médicale a fait ses preuves dans le suivi de nombreuses pathologies chroniques (diabète de type 2, bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO), risque cardiovasculaire élevé, troubles cognitifs...) et dans la Loire, ce sont 167 médecins généralistes qui coopèrent avec 42 infirmières et infirmiers. Le budget de l'association dépend à 95 % du ministère de la santé et de l'assurance maladie, c'est pourquoi la suspension du financement serait susceptible de conduire à une gestion des services Asalée au cas par cas, ce qui affaiblirait les garanties de stabilité de ce dispositif de santé et intensifierait les inégalités territoriales. Elle souhaite par conséquent savoir si le Gouvernement compte apporter une réponse pérenne concernant l'association Asalée qui a une place prépondérante dans la lutte contre l'engorgement médical et les inégalités territoriales, en particulier en zones rurales.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Bonnet](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16590

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2024](#), page 2336

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)